COMMUNE DE FOS

APPEL À CANDIDATURE

Exploitation et gérance du gîte d'étape communal

La commune de Fos lance un appel à candidature en vue de renouveler l'exploitation et la gérance de son gîte d'étape communal.

Situé au cœur du village, dans un environnement naturel privilégié au pied des Pyrénées, le gîte constitue un équipement destiné à accueillir les randonneurs, les voyageurs, les touristes et les personnes de passage.

Le gîte relève du domaine privé communal.

1. Description de l'établissement

Le gîte communal comprend :

- Des chambres destinées à l'hébergement des visiteurs, la capacité d'accueil est de 18lits ;
- Des sanitaires ;
- Une cuisine équipée ;
- Une salle à manger permettant d'accueillir les occupants pour les repas.

L'établissement offre la possibilité de développer deux formules d'accueil :

- Une formule avec restauration, permettant aux randonneurs et aux personnes hébergées de bénéficier de repas préparés et servis par le gérant ;
- Une formule restauration en gestion libre, permettant aux occupants d'utiliser la cuisine et la salle à manger pour préparer eux-mêmes leurs repas.

Cette souplesse doit permettre de répondre aux différents besoins et attentes de la clientèle.

2. Missions et responsabilités du gérant

Le gérant assurera l'exploitation de l'établissement à son compte et sous sa propre responsabilité. Il doit être motivé, dynamique et impliqué, désireux de faire vivre cet établissement, de développer son activité touristique et de contribuer à l'attractivité de notre territoire.

Ses missions comprendront notamment :

- Assurer l'accueil des clients et la gestion des réservations ;
- Organiser les arrivées et les départs ;
- Assurer la gestion des hébergements et des chambres ;
- Proposer et assurer un service de restauration adapté aux randonneurs et aux personnes hébergées ;
- Préparer et servir les repas, notamment les repas du soir et les petits-déjeuners ;

- Proposer, le cas échéant, des paniers-repas aux randonneurs ;
- Veiller à la propreté et à l'entretien courant des chambres, sanitaires, cuisine et salle à manger ;
- Assurer la gestion quotidienne de l'établissement ;
- Respecter les normes d'hygiène, de sécurité et les réglementations applicables à l'hébergement et à la restauration ;
- Promouvoir le gîte et valoriser les attraits touristiques de Fos et de ses environs.

3. Profil recherché

La commune recherche une personne :

- Ayant le sens de l'accueil et du contact humain ;
- Autonome, organisée et rigoureuse ;
- Dynamique et ayant le sens de l'initiative ;
- Disposant de compétences en gestion d'un établissement touristique ;
- Ayant des aptitudes en restauration et préparation des repas ;
- Sensible au tourisme rural, à la randonnée et à la valorisation du territoire.

Une expérience dans l'hébergement touristique, la restauration ou la gestion d'un gîte d'étape est nécessaire.

4. Conditions d'exploitation et financières

Le gérant exploitera le gîte à titre indépendant, pour son propre compte et sous sa responsabilité.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux et des équipements communaux, il versera à la commune un loyer dont le montant et les modalités de paiement seront définis contractuellement.

Le futur exploitant devra notamment prendre en charge les dépenses liées à son activité, selon les modalités qui seront précisées dans le contrat :

- Les dépenses de fonctionnement ;
- Les achats de denrées alimentaires et de consommables ;
- Les frais liés à l'exploitation de l'établissement prise en charge de l'eau, de l'électricité, du chauffage, des réparations et du renouvellement du petit matériel, des frais de télécommunication (téléphone, internet) ;
- Les assurances professionnelles nécessaires ;
- Les obligations réglementaires liées à son activité.

Les conditions précises de mise à disposition, la répartition des charges, les obligations respectives de la commune et du gérant ainsi que les modalités financières feront l'objet d'un contrat.

5. Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une présentation de leur expérience professionnelle ;
- Un projet d'exploitation du gîte précisant les modalités d'accueil, d'hébergement et de restauration envisagées ;
- Une proposition financière concernant le loyer annuel qu'elles seraient disposées à verser à la commune.

Les candidatures devront être adressées à :

Madame la Maire
Mairie de Fos

1 place de la mairie

31440 FOS

mairie@fos31.fr

Date limite de dépôt des candidatures :31 décembre 2026

Les candidats présélectionnés pourront être invités à rencontrer la municipalité afin de présenter leur véritable projet d'exploitation, avec leurs propositions de tarifs pour les nuitées, les repas, les petits-déjeuners et la gestion libre.et d'échanger sur les conditions d'exploitation.

La commune souhaite privilégier un projet sérieux, viable et durable, permettant de faire du gîte d'étape un véritable lieu d'accueil, de convivialité et de promotion touristique du village.

Fait à Fos, le 31 octobre 2026

La Maire

Isabelle Dequesne